



Litige assurance moto concernant l'attribution des torts

Par **jlgmger_old**, le **11/07/2007 à 16:31**

Bonjour,
Mon fils, motard, roulait derrière un camion qui suivait un tracteur à une vitesse réduite (40 - 50 km/h).
Le camion serrant à droite, il entreprend de le doubler sans franchir une ligne blanche continue, la place laissée libre étant largement suffisante.
Arrivé à hauteur de l'arrière du camion, le conducteur de ce dernier décide de doubler le tracteur et heurte ainsi mon fils et le fait chuter.
Le conducteur du camion reconnaît par écrit avoir tous les torts.
Son assurance veut lui appliquer 50% des torts pretextant une remontée de file et ainsi se débarrasser de lui.
Que peut-on faire?
Grand merci

Par **Jurigaby**, le **11/07/2007 à 20:13**

Bonjour.
Je vous conseille de contester la proposition d'accord à l'amiable si vous estimez que le jeu en vaut la chandelle.
Votre assurance à vous en pense quoi?

Par **jlgmger_old**, le **12/07/2007 à 09:59**

Bonjour,
C'est l'assurance de mon fils qui veut lui appliquer les 50%, ce qu'il conteste.
Si les 50 % lui sont appliqués, il ne pourra retrouver une autre assurance (il a fait plusieurs tentatives).
Le problème est de savoir ce que l'on peut faire pour obtenir satisfaction.
merci